

Fiche pratique PAYSAGE

Principes d'actions possibles pour l'aménagement du territoire et le projet de paysage



COUVERT VÉGÉTAL



Les fiches pratiques PAYSAGE alimentent la partie opérationnelle de l'Atlas des paysages de l'Isère. Elles préconisent des **principes d'aménagement déclinés en actions** thématiques, destinés à **faciliter la mise en œuvre des Objectifs de Qualité Paysagère**, proposés pour chacune des 47 unités paysagères de l'Atlas des paysages de l'Isère.

Les principes d'aménagement des fiches thématiques doivent avant tout répondre à une réflexion **globale et transversale**, traduite par les objectifs de qualité paysagère. Les principes de cette thématique doivent donc s'articuler aux autres thématiques pour concrétiser pertinemment un projet de paysage et de territoire.

Les fiches pratiques présentent les actions permettant la mise en œuvre des principes d'aménagements, auxquels sont associés outils et procédures réglementaires et leur déclinaison possible dans les différents documents opérationnels (SCoT, PLUi, PLU, MAE, plans de gestion, etc.) :

C Documents cadres

Les documents cadres fixent, sur un périmètre déterminé, les grandes orientations prises pour la qualité du territoire. Les objectifs sont choisis de manière collégiale.

R Outils réglementaires

Les outils réglementaires sont issus des codes et des lois de l'environnement et de l'urbanisme, des protections territoriales dont les mesures s'étendent à des échelles différentes en fonction de l'outil (site, commune, département, etc.).

G Outils de gestion

Les outils de gestion sont des mesures concrètes applicables à différentes parties de territoire, des contrats, conventionnements ou plans inter-échelles.

COMMENT SE SERVIR DES FICHES PRATIQUES ?

Principe d'aménagement

Action envisagée

Thème de la fiche

Schéma, illustration
Exemples d'applications de l'action à une ou plusieurs parties de territoire

Outils d'actions
leviers réglementaires, documents cadres et outils de gestion à saisir selon l'action préconisée

3 La place du végétal en ville
COUVERT FICHE PRATIQUE VÉGÉTAL

- Favoriser la végétalisation et la création d'îlots de fraîcheur dans les espaces publics**

Le frontage urbain
Pour des rues vivantes / cultiver les frontages ! Les frontages représentent une partie de la rue en front d'habitation, ils offrent à chaque riverain une marge de manœuvre dans la rue pour les usages de la vie quotidienne. Aménager les frontages en entrées et traversées de villes et villages est une piste simple, efficace et économe pour que les rues de villages redeviennent des lieux de vie.

La végétalisation pédagogique
La démarche pédagogique de végétalisation invite les habitants à participer et permet de les sensibiliser à la nature et à ses cycles, notamment par l'installation de dispositifs simples, appropriables par tous et par la proposition d'une implication accessible à chacun.

La place urbaine
La place est l'un des éléments fondamentaux de l'espace public urbain. Perçue symboliquement, elle représente un élément patrimonial du territoire. Elle est le lieu de vie, de rencontre et de manifestations, où se déroule la pratique collective et quotidienne de la vie publique d'une ville ou d'un village. Végétaliser la place urbaine répond à des enjeux environnementaux, sociaux et patrimoniaux.

OUTILS D'ACTION

- Plan local d'urbanisme ou Plan local d'urbanisme intercommunal (Espaces Boisés Classés)
- SCoT Schéma de cohérence territoriale
- Chartres architecturales et paysagère
- SRCE Schéma régional de cohérence écologique
- Plans de paysage
- Cahiers des Prescriptions Architecturales Urbaines Paysagères et Environnementales
- Plans de gestion différenciée des espaces verts
- Aménager l'espace public pour les cyclistes Article L. 228-2 du Code de l'Environnement
- Éléments paysagers Article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Maitrise foncière (Emplacement réservé)
- Maitrise foncière (Déclaration d'Utilité publique)



Traités et lois pouvant être saisis pour faire valoir une action :

- 1906** Loi relative à la protection des monuments naturels et des sites (complétée et confortée par la loi de 1930)
- 1976** Loi sur la protection de la nature qui a institué les Espaces Naturels Sensibles, confortée en 1995 dans le code de l'urbanisme.
- 1983** Loi relative à la répartition des compétences
- 1985** Loi Montagne relative au développement et à la protection de la montagne (complétée par la loi Montagne II de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne de 2016)
- 1986** Loi littoral
- 1992** Loi sur l'Eau
- 1993** Loi Paysage
- 1999** Loi d'Orientation agricole
- 2000** Convention Européenne du Paysage
- 2009/10** Grenelle de l'environnement 1 et 2
- 2014** Loi ALUR, pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
- 2016** Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages
- 2021** Loi Climat et Résilience, qui prévoit le principe de « Zéro Artificialisation Nette » des sols

Les principaux partenaires techniques intervenant auprès des porteurs de projet de paysage (publics ou privés) :

- **OFB** (Office Français de la Biodiversité)
<https://www.ofb.gouv.fr/>
- **MIQCP** (Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques)
<https://www.miqcp.gouv.fr/index.php?lang=fr>
- **L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse**
<https://www.eaurmc.fr/>
- **DRAC** (Direction régionale des affaires culturelles) et l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine)
<https://www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Auvergne-Rhone-Alpes>
<https://www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Auvergne-Rhone-Alpes/Pole-Architecture-et-patrimoines/Unites-departementales-de-l-architecture-et-du-patrimoine/UDAP-de-l-Isere>
- **DREAL** (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement)
<https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/amenagement-foncier-paysages-sites-r2981.html>
- **DRAAF** (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt)
<https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/>
- **DDT** (Direction Départementale des Territoires)
<https://www.isere.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Agriculture-environnement-amenagement-et-logement/Direction-departementale-des-territoires>
- Le Commissariat de massif des Alpes
<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Massif-des-Alpes/Le-commissariat-de-massif-des-Alpes>
- **CEREMA** (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement)
<https://www.cerema.fr/fr>
- **ADEME** (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)
<https://www.ademe.fr/les-defis-de-la-transition/urbanisme-durable/>

Les collectivités locales :

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes
<https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/amenagement-foncier-paysages-sites-r2981.html>
- Le Département de l'Isère
<https://www.isere.fr/>
- Les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) et les Communes de l'Isère
<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Atlasdes-territoires/Organisation-administrativeGeographie-et-Population/Organisation-administrative>

Autres acteurs locaux :

- Parc national des Ecrins <https://www.ecrins-parcnational.fr/>
- Parc naturel régional de Chartreuse <https://www.parc-chartreuse.net/>
- Parc naturel régional du Vercors <https://www.parc-du-vercors.fr/>
- ONF (Office National des Forêts) et son service RTM (Restauration des Terrains en Montagne)
<https://www.isere.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Agriculture-environnement-amenagement-et-logement/ONF2/Office-National-des-Forets-ONF>
- Fédération des Alpagnes de l'Isère <https://www.alpages38.org>
- CBNA (Conservatoire Botanique National Alpin) <https://cbn-alpin.fr>

Les acteurs du foncier :

- SAFER Isère - Société d'aménagement foncier et d'établissement rural <https://safer-aura.fr/>
- Les Établissements Publics Fonciers (Locaux) : EPFL du Dauphiné, EPFL de la Savoie, l'EPFL de l'ouest Rhône Alpes (EPORA) <https://www.epfl-dauphine.fr/> <https://www.epfl73.fr/> <https://www.epora.fr/>

Les chambres consulaires :

- La Chambre d'Agriculture de l'Isère <https://extranet-isere.chambres-agriculture.fr/>
- Les chambres de commerce et d'industrie de Grenoble et du Nord-Isère <https://www.grenoble.cci.fr/> ; <https://www.ccinordisere.fr/>
- La Chambre de Métiers et de l'artisanat de l'Isère <https://www.cma-isere.fr/>

Autres acteurs intervenant à l'échelle départementale :

- Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) de l'Isère
<https://caue-isere.org/>
- Le CEN (Conservatoire des espaces naturels) de l'Isère
<https://www.cen-isere.org/>
- Les Agences d'Urbanisme : AURG (Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise) <https://www.aurg.fr/> et **UrbaLyon** (Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise) <https://www.urbalyon.org/fr>
- Les bureaux d'études (paysagistes concepteurs, architectes, architectes du patrimoine, urbanistes, écologues, géographes, sociologues,...) **Fédération Française du Paysage** <https://www.f-f-p.org/la-ffp/Maison-de-l-Architecture-de-l-Isere> <http://ma38.org/>
- Les associations intervenant par exemple dans les domaines de :
 - la nature et la biodiversité
 - l'habitat participatif
 - la filière forêt-bois
 - etc...



Publications locales :

Base de données sur le territoire Isérois

- Géoportail de l'urbanisme donne accès aux réglementations d'urbanisme des territoires : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>
- Le site Géoportail, un portail national de la connaissance du territoire mis en oeuvre par l'IGN <https://www.geoportail.gouv.fr/>
- L'atlas des patrimoines <http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>
- Base de données publiques ouverte en Isère <https://opendata.isere.fr/pages/accueil/>
- Base de données publiques ouverte en Auvergne-Rhône-Alpes https://www.data.gouv.fr/accueil/base_territoriale/
- Carte des Espaces Naturels Sensibles de l'Isère (ENS) http://carmen.carmencarto.fr/94/ENS_CG38.map
- Centre de Ressources Régional des paysages d'Auvergne-Rhône-Alpes <http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr/spip.php?page=sommaire>
- Plateforme de diagnostic alimentaire de sa commune <https://crater.resiliencealimentaire.org/>
- Atlas des Territoires, cartes générales du département de l'Isère produites par la DDT ou d'autres organismes <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Atlasdes-territoires>
- Nature Isère, espace de découverte et de partage <https://www.nature-isere.fr/>

Quelques outils d'aide à la décision et sources d'inspiration

- Les plateformes d'aides pour les subventions proposées par l'État et par le Département de l'Isère <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/> <https://www.isere.fr/aides-et-subventions>
- Outil pour rafraîchir la ville mis en ligne par l'État <https://plusfraichemaville.fr/>
- Outil "Nature en Ville", restaurer et valoriser la nature en ville - Plante & Cité <https://www.nature-en-ville.com/agir>
- Collectif Paysages de l'Après-Pétrole <http://www.paysages-apres-petrole.org/>
- Centre de Ressources sur l'arbre (urbain et champêtre) réalisé par l'URCAUE AURA <https://www.biodiversite-auvergne-rhone-alpes.fr/agir-en-region/arbres/arbre-urbain/>
- Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes U2B (Urbanisme, Bâti et Biodiversité) : pour mieux prendre en compte la biodiversité dans les projets (chantiers, aménagements urbains, conception architecturale) <https://comite-u2b.lpo-aura.org/guides-biodiv-bati/>
- Intégrer une approche santé dans les documents de planification et les projets urbains en Auvergne-Rhône Alpes réalisé par la DREAL et l'ARS AURA <https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/integrer-une-approche-sante-dans-les-documents-de-a23956.html>
- Conseil d'Architecture et de l'Environnement de l'Isère : l'observatoire, les publications, la vidéothèque <https://caue-isere.org/nos-publications>
- Valeurs d'exemples - Palmarès Régional de l'Architecture et de l'Aménagement Auvergne-Rhône-Alpes - galerie des primés, UR CAUE AURA. <https://urcaueaura.plateformecandidature.com/> <https://www.youtube.com/channel/UCYPzeT0KmxpseMhwU5yhkhQ>
- Gestion raisonnable des espaces communaux - Gentiana <http://www.gentiana.org/site:gestion>
- Centre de Ressources pour la mise en oeuvre de la Trame Verte et Bleue <https://www.trameverteetbleue.fr/qui-sommes-nous>

Poursuivre la découverte des paysages de l'Isère

- Archives départementales de l'Isère <https://archives.isere.fr/page/expositions-passees>
- Portail des Espaces Naturels Sensibles de l'Isère <https://biodiversite.isere.fr/>
- Portail culturel du Département de l'Isère <https://culture.isere.fr/>
- Portail des collections des musées du Département de l'Isère <https://collections.isere.fr/>
- Atlas du patrimoine de l'Isère *Edition papier uniquement. Musée Dauphinois. Sous la direction de Chantal Mazard. Editions Glénat, 1998. 336 p.*
- Paysage>Paysages : les 4 Saisons de cet événement culturel du Département de l'Isère, 2016-2020 <https://paysage-paysages.fr/>
- Archistore : une application qui propose une découverte des paysages sous forme de balades augmentées : une histoire militaire qui a façonné la ville de Grenoble, l'histoire de Voiron au fil des rues, ... <https://caue-isere.org/article/parcours-archistore-destination-isere-reveler-les-histoires-de-nos-paysages-naturels-et-batis>

Publications locales :

- Plan Paysage Chartreuse : <https://www.parc-chartreuse.net/agir/biodiversite-amenagement-et-paysages-2/paysages-de-chartreuse/plan-de-paysage/>
- Plan Paysage Trièves : https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2021-01/OQP%20et%20programme%20d%27actions_juin%202015_Communaute%20de%20communes%20du%20Trieves.pdf
- Plan Paysage Matheysine : <https://www.ccmatheysine.fr/web/economie-et-tourisme/amenagementsterritoire/plan-paysage/>
- Chartes architecturales et paysagères du Pays Voironnais : <https://www.yumpu.com/fr/document/view/17410139/2-defi-qualite-architecturale-et-paysage-pays-voironnais>
- Chartes architecturales et paysagères du pays de Bièvre Valloire, du Pays du Grésivaudan, de Belledonne consultables au CAUE de l'Isère
- Observatoire Photographique du Paysage (OPP) du Pays Voironnais : <https://www.paysagepaysvoironnais.com/a-proposer/observatoire-photographique-du-paysage-du-pays-voironnais>
- Orientation d'Aménagement et de Programmation Paysage et Biodiversité (OAP PB Thématique) mise en place par Alpes Grenoble Métropole : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/610-les-documents-du-plui.htm>
- Atlas des paysages Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) : <http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr/preambule-sur-les-documents-de-connaissances-des-a1352.htm>



PRINCIPES D' ACTIONS POSSIBLES

- 1 Adapter et enrichir la palette végétale dans un contexte de changement climatique, privilégier les essences locales
- 2 Promouvoir le rôle et la place de l'arbre dans l'espace rural et urbain
- 3 Maintenir et développer les sols vivants de pleine terre et leur continuité dans l'espace urbain

Enjeux paysagers à l'échelle du département

- Des boisements qualitatifs et gérés dans le cadre d'une **filière « bois et forêt »** dynamique et respectueuse de la ressource et des enjeux de biodiversité
- Le maintien des vues perçues depuis les routes, chemins et sentiers qui parcourent le département
- Une forêt multifonctionnelle capable de concilier production et activités récréatives
- L'adaptation du couvert végétal face au **changement climatique**
- La **diversité des motifs** arborés structurants et patrimoniaux et la préservation des forêts anciennes
- Des espaces publics et des jardins privés composés d'une végétation **adaptée au contexte paysager local et climatique**

Nomenclature

- R** Outils réglementaires
- C** Documents cadres
- G** Outils de gestion

Veiller à l'équilibre des essences caduques et persistantes adaptées au lieu

- > Plantation de feuillus, gestion jardinée de la forêt (futaie irrégulière caractérisée par un mélange d'arbres de tailles et d'âges différents du peuplement, dans le but d'obtenir une structure forestière qui assure une production régulière et continue de biens et de services)
- > Valoriser et enrichir le patrimoine arboré des forêts
- > Améliorer la diversité biologique des boisements
- > Prendre en compte la lutte contre les risques naturels, le changement climatique et les espèces exotiques envahissantes.

Préserver les trames arborées et les vergers, les arbres isolés et favoriser la plantation de haies bocagères plurispécifiques

- > Maintien des vergers extensifs,
- > Restaurer les haies, plantation de nouvelles haies
- > Valoriser la filière bois et bois-énergie locale comme revenu complémentaire
- > Inventorier et préserver les haies dans les documents d'urbanisme
- > Réaliser des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)

Exemple du Programme 1 arbre 1 habitant :

« Le Département de l'Isère lutte contre le réchauffement climatique et s'est doté d'une politique ambitieuse pour favoriser la plantation d'arbres à travers le programme « Un arbre un habitant en Isère », soit plus d'un million d'arbres à planter d'ici 2028. » (source : <https://www.isere.fr/un-arbre-un-habitant-en-isere>)

Exemple du PLUi Bièvre Isère Communauté approuvé en 2019 qui a fait un important travail sur la protection des haies dans ses documents d'urbanisme :

« Les haies sont classées en trois catégories : intéressante, remarquable, exceptionnelle. À chaque niveau correspond un niveau de protection. Une déclaration préalable sera exigée pour toute intervention (abattage / coupe) sur la haie concernée. Les haies nouvelles doivent avoir des essences diversifiées et des végétaux locaux sont à privilégier pour toute plantation nouvelle. Les espèces invasives dans les nouvelles haies sont proscrites. »

Les haies intéressantes devront être conservées sauf en cas de réalisation d'un projet d'aménagement reconstituant la haie avec qualité et le maintien du fonctionnement écologique.

La localisation pourra être réétudiée en fonction des contraintes environnementales et du projet.

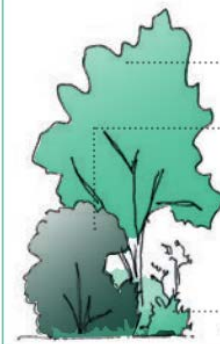
Les haies remarquables seront conservées au minimum à 60% du linéaire (par rapport au linéaire de référence inscrit sur le règlement graphique du PLUi) avec le maintien du fonctionnement écologique

Les haies exceptionnelles seront conservées au minimum à 80% du linéaire (par rapport au linéaire de référence inscrit sur le règlement graphique du PLUi) avec le maintien du fonctionnement écologique. »

Composition multistratée

Associant plusieurs strates végétales, si possible les trois strates : herbacée, arbustive et arborée.

@AOP Paysage et Biodiversité
PLUi Grenoble-Alpes Métropole



Strate arborée de petit développement : 7 à 15 m
Strate arborée de grand développement : > 15 m

Strate arbustive haute : 2 à 7 m
Strate arbustive basse : 0,3 à 2m

Strate herbacée : plantes jusqu'à 1,5 m de hauteur : vivaces (pérennes), annuelles et bisannuelles (durée de vie respectives de 1 et 2 ans, graminées, plantes potagères et aromatiques, couvre-sol (qui pousse en s'étalant sur le sol et non en hauteur)...

«La composition multistratée sera privilégiée dès que possible avec des essences dominantes selon les contextes, afin de développer la biodiversité en créant des habitats favorables à la faune.

La marque «végétal local» :

Utiliser des végétaux marqués, c'est contribuer au bon fonctionnement des écosystèmes auxquels ils sont inféodés et c'est donc :

- Participer à la fonctionnalité écologique des milieux,
- Conserver le potentiel adaptatif vis-à-vis des changements globaux
- Permettre l'accueil et l'interaction avec la faune sauvage,
- Améliorer la résistance aux maladies et ravageurs,
- Favoriser la résilience des écosystèmes.
- Utiliser des végétaux marqués c'est aussi favoriser le développement social et économique des régions.

<https://www.vegetal-local.fr/>

- PLU et PLUi Plan Local d'Urbanisme ou Plan Local d'urbanisme Intercommunal
- SCOT Schéma de Cohérence Territoriale
- Chartes architecturales et paysagères
- SRADDET Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
- Plans de paysage
- CPAUPE Cahiers des Prescriptions Architecturales Urbaines Paysagères et Environnementales

- Plans de gestion bocager
- Chartes forestières de territoire et les plans d'aménagement forestier à l'échelle locale
- MAEC Mesures Agro-Environnementales et Climatique
- Observatoire photographiques des paysages
- Espaces naturels sensibles départementaux et communaux
- Espace Boisé Classé

Restaurer les continuités écologiques, les ripisylves et les corridors boisés

- > Plantations multistrates : Arbres, arbrisseaux, arbustes, herbacées
- > Reconnexion des réservoirs de biodiversité sur les cours d'eau ou dans la plaine



Ci contre à gauche : lien vers «Le guide à destination des élus et techniciens Trame verte et bleue urbaine et périurbaine» : <https://caue-isere.org/article/reconcilier-lhomme-avec-son-environnement>



Ci contre à gauche : illustration de la mise en place d'un **schéma directeur TVB et eau à Fontaine**, de nombreuses actions pédagogiques, d'un plan pluriannuel prévisionnel sur 5 ans (2015-2020) pour un coût total estimé à environ 3 millions d'euros (restauration de cours d'eau, renaturation de micro-corridors, études d'inventaire de la biodiversité), travaux collaboratifs sur les espaces verts privés...

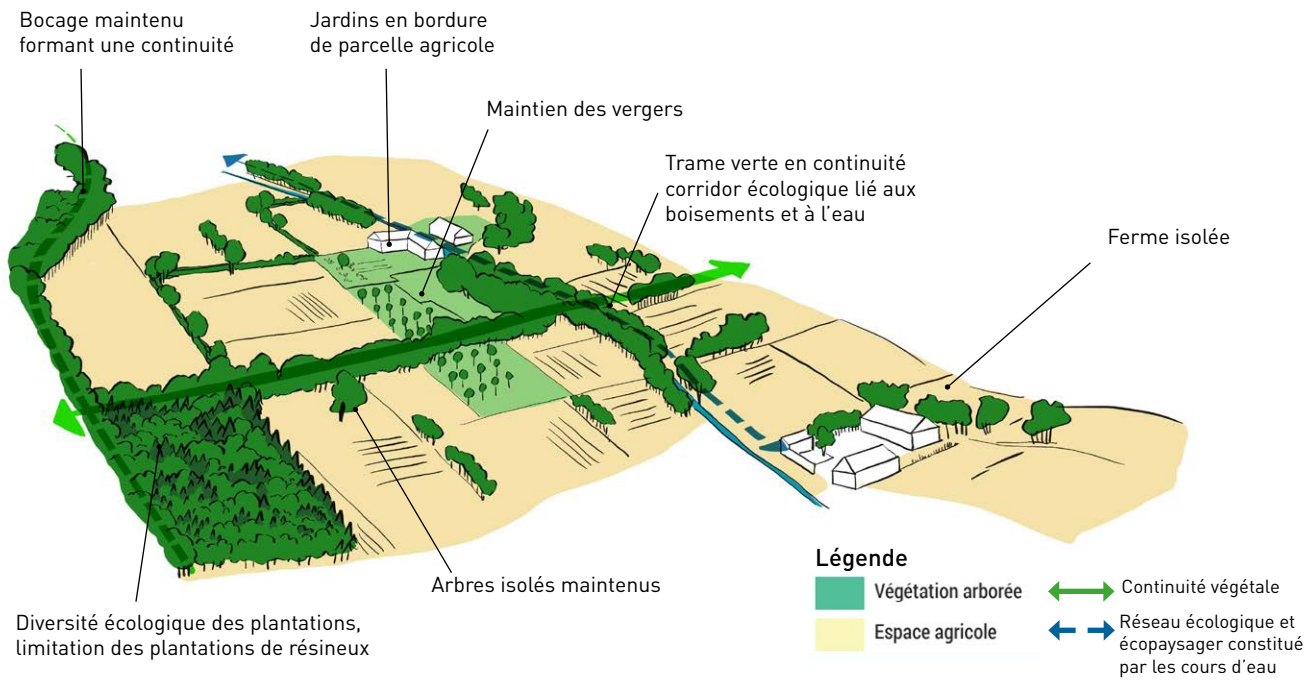
TRAME VERTE ET BLEUE URBAINE ET PÉRIURBAINE

UN ATOUT POUR NOS TERRITOIRES ?



- Les orientations de l'IOAP sectorielle de l'Eglise
 - Périmètre de l'IOAP
 - Accès automobile à créer
 - Cheminement piéton existant à préserver
 - Trame verte à créer
 - Espaces verts de respiration à préserver
 - Secteurs au nombre de logements défini
- Pour rappel du règlement graphique :
- Emplacements réservés pour cheminement piéton et pour stationnement
 - Linéaire commercial
 - Alignement du bâti
 - Implantation des constructions en retrait d'au moins 5 m de l'espace public

Ci contre en dessous : schéma d'aménagement d'une OAP à Saint-Martin d'Uriage (38), les **OAP préconisent de conserver des îlots de végétation** comme relais pour la faune dans le tissu du centre-bourg.



- PLU et PLUI Plan Local d'Urbanisme ou Plan Local d'urbanisme Intercommunal
- SCOT Schéma de Cohérence Territoriale
- Chartes architecturales et paysagères
- SRADDET Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
- Plans de paysage
- CPAUPE Cahiers des Prescriptions Architecturales Urbaines Paysagères et Environnementales
- Plans de gestion bocager
- Chartes forestières de territoire et les plans d'aménagement forestier à l'échelle locale
- MAEC Mesures Agro-Environnementales et Climatique
- Observatoire photographiques des paysages
- Espaces naturels sensibles départementaux et communaux
- Espace Boisé Classé

Observer la progression des boisements et définir une stratégie de maintien des lisières ou de développement progressif du couvert ligneux

- > Lutte contre l'enfrichement des prairies et des espaces intermédiaires
- > Lutte contre les espèces exotiques envahissantes



Ci contre extrait de la carte des Objectifs de Qualité Paysagère du plan de paysage de la Matheysine (38)

Maîtriser les évolutions du paysage

- Gérer l'avancée de la forêt en bas et haut de versant (lisières forestières)
- ⚠ Surveiller les secteurs présentant des signes d'enfrichement
- Maîtriser l'urbanisation et préserver les structures bâties lisibles dans le paysage
- 🌿 Maintenir des coupures vertes entre groupements bâtis



SUR SECTEURS MÉCANISABLES:

- 1- ENTRETIEN DE LA LISIÈRE FORESTIÈRE OU DES HAIES HAUTES A U LAMIER.

SUR SECTEURS DE FORTES PENTES =

- 2- ENTRETIEN DE LA LISIÈRE FORESTIÈRE PAR RÉCÉPAGE EN BANDE PRODUCTION DE BOIS ÉNERGIE. ET MAINTIEN D'UN BOUQUET FORESTIER

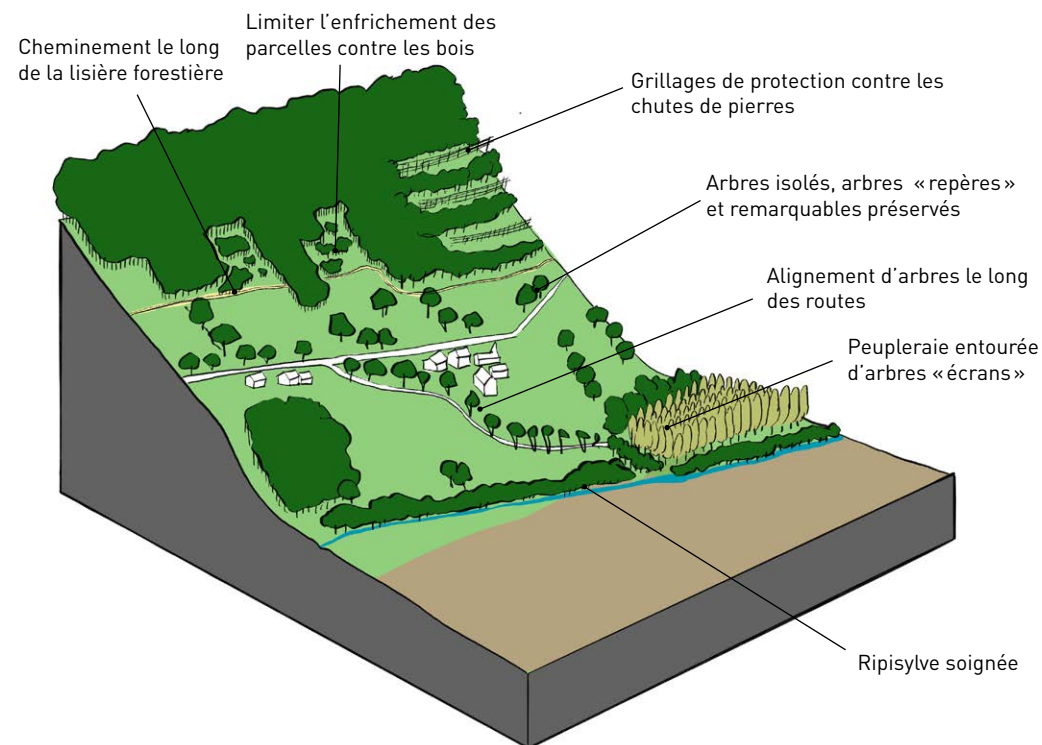
Exemple d'action à entreprendre sur les lisières
@ Plan paysage du Trièves 2015

Valoriser les motifs plantés et naturels structurants comme des éléments de repères (allées plantées, parcs, boisements, ripisylve, etc.)

- > Maintien et plantation de sujets remarquables
- > Travail sur les cheminements, particulièrement en lisière de bois
- > Alignements d'arbres le long des routes (dans le respect de la sécurité routière)
- > Entretenir les ripisylves et la continuité arborée le long de l'eau

Favoriser l'intégration paysagère des grillages anti-éboulement par la végétation

- > Espacement des grillages de protection contre les chutes de pierre
- > Action de génie biologique ou RTM (engazonnement, plantation de banquettes...)



Limiter l'impact paysager des plantations qui participent fortement à fermer les paysages

- > Préserver la qualité et la diversité des paysages fluviaux en maîtrisant la plantation des cultures arborées (noyeraies, peupleraies...) et en soignant les transitions visuelles (bosquets, arbres écrans...).

- PLU et PLUI Plan Local d'Urbanisme ou Plan Local d'urbanisme Intercommunal
- SCOT Schéma de Cohérence Territoriale
- Chartes architecturales et paysagères
- SRADDET Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
- Plans de paysage
- CPAUPE Cahiers des Prescriptions Architecturales Urbaines Paysagères et Environnementales

- Plans de gestion du bocage
- Chartes forestières de territoire et les plans d'aménagement forestier à l'échelle locale
- MAEC Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
- Observatoire photographiques des paysages
- Espaces naturels sensibles départementaux et communaux

- Espace Boisé Classé
- Stratégies foncières territoriales de reconquête agricole

Favoriser la végétalisation et la création d'îlots de fraîcheur dans les espaces publics

Le frontage urbain

Pour des rues vivantes / cultiver les frontages ! Les frontages représentent une partie de la rue en front d'habitation, ils offrent à chaque riverain une marge de manœuvre dans la rue pour les usages de la vie quotidienne. Aménager les frontages en entrées et traversées de villes et villages est une piste simple, efficace et économe pour que les rues de villages redeviennent des lieux de vie.



La rue Garibaldi à Lyon, réaménagée et végétalisée fin 2017. © N.Barriquand/Mediacités.



Plantations généralisées dans les rues de Bordeaux réalisées par la ville et gérées par les habitants.



Le Mange-Trottoir, Montréal.

La végétalisation pédagogique

La démarche pédagogique de végétalisation invite les habitants à participer et permet de les sensibiliser aux cycles vivants, notamment par l'installation de dispositifs simples, appropriables par tous et par la proposition d'une implication accessible à chacun.

> Exemple : Programme "Un arbre, un habitant en Isère", initié et financé par le Département de l'Isère: axe "cadre de vie" pour encourager la réalisation de plans de végétalisation et d'îlots de fraîcheur en milieu urbain et centres-bourgs ; axe "patrimoine départemental" dans les collèges ou les bâtiments départementaux.



Collège des Bruyères, Paris.



Strandkanten, Tromsø (No).



Jardin partagé en coeur d'îlot, Lyon Confluence, France).



Mur végétal, Angers.

La place urbaine

La place est l'un des éléments fondamentaux de l'espace public urbain. Perçue symboliquement, elle représente un élément patrimonial du territoire. Elle est le lieu de vie, de rencontre et de manifestations, où se déroule la pratique collective et quotidienne de la vie publique d'une ville ou d'un village. Végétaliser la place urbaine répond à des enjeux environnementaux, sociaux et patrimoniaux.



Place Bellecour à Lyon. Événement Nature Capitale. ©Bibliothèque municipale de Lyon



Place au coeur du quartier Bonne à Grenoble. ©CAUE Isère Observatoire

- PLU et PLUI Plan Local d'Urbanisme ou Plan Local d'urbanisme Intercommunal
- SCOT Schéma de Cohérence Territoriale
- Chartes architecturales et paysagères
- SRADDET Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
- Plans de paysage
- CPAUPE Cahiers des Prescriptions Architecturales Urbaines Paysagères et Environnementales

- Plans de gestion différenciée des espaces verts

- Aménager l'espace public pour les cyclistes Article L. 228-2 du Code de l'Environnement
- Éléments paysagers Article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Maitrise foncière (Emplacement réservé)
- Maitrise foncière (Déclaration d'Utilité publique)

Favoriser la végétalisation des surfaces artificialisées et fragmentées par les infrastructures

La noue paysagère et le parc inondable

Une noue est un creusement peu profond du sol de forme longitudinale, temporairement submersible servant au recueil, à l'écoulement, à l'évacuation des eaux.

La végétalisation de la noue permet, en plus de l'aspect esthétique, de conserver la capacité d'infiltration du sol et favorise la biodiversité. La noue d'infiltration, le fossé, la rigole sont des motifs qui animent et structurent les espaces habités, à la fois par leurs rôles fonctionnels et par la qualité paysagère qu'ils produisent.



Noue paysagère en limite de propriété.



Parc inondable de Kertatupage @Le Télégramme.



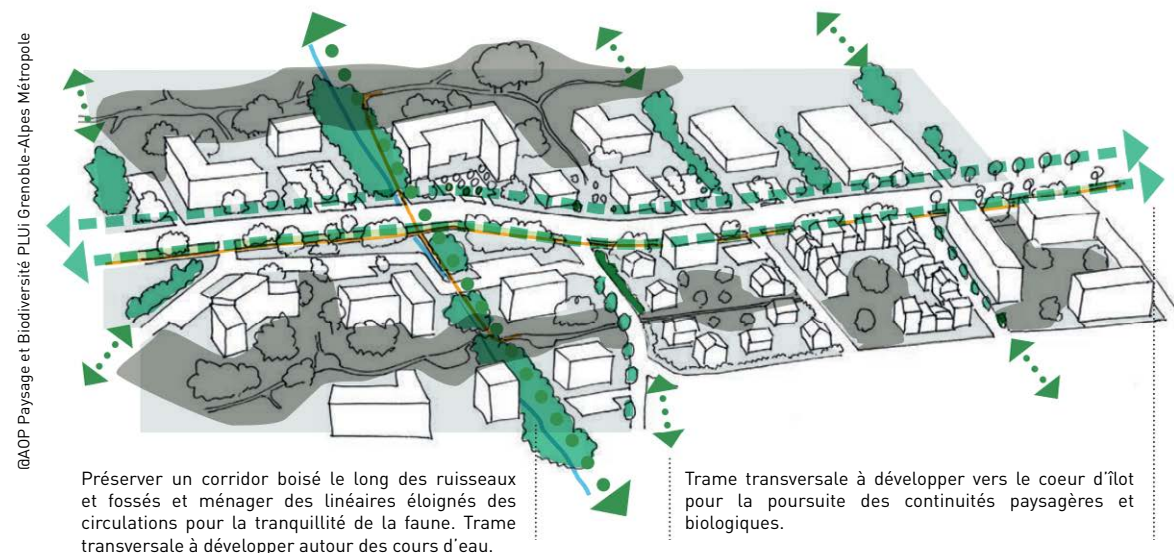
Noue engazonnée en bas coté de route.



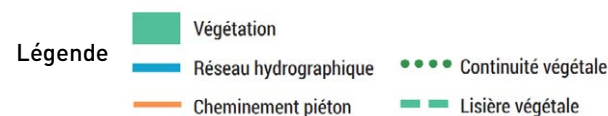
Séparation et infiltration, Portland.

La trame végétale dans l'espace urbain

- > Renforcer et étendre la trame arborée et l'ensemble des strates végétales pour former une matrice structurante dans laquelle s'installent les constructions.
- > Poursuivre les trames végétales au-delà des îlots bâtis afin de favoriser les continuités écologiques
- > Développer des continuités végétales depuis l'espace public vers le cœur d'îlot
- > Observer une bande de retrait sur la rue, végétalisée et qui abrite les usages partagés
- > Développer les continuités de la trame le long des ruisseaux et fossés et ménager des espaces de tranquillité de la faune exempts de circulation



©AOP Paysage et Biodiversité PLUi Grenoble-Alpes Métropole



- PLU et PLUI Plan Local d'Urbanisme ou Plan Local d'urbanisme Intercommunal
- SCOT Schéma de Cohérence Territoriale
- Chartes architecturales et paysagères
- SRADDET Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
- Plans de paysage
- CPAUPE Cahiers des Prescriptions Architecturales Urbaines Paysagères et Environnementales

- Plans de gestion différenciée des espaces verts

- Aménager l'espace public pour les cyclistes Article L. 228-2 du Code de l'Environnement
- Éléments paysagers Article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Maitrise foncière (Emplacement réservé)
- Maitrise foncière (Déclaration d'Utilité publique)